

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-029

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation eau rue d'Herzeele à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux rue d'Herzeele RD17, et ce, **le mercredi 1er février 2023**.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
NOREADE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 1er février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/02/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

